Envoyé en préfecture le 05/01/2026
Reçu en préfecture le 05/01/2026
Publié le
ID : 035-213501174-20251216-202512160101-DE

COMMUNE DE GAËL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation **Le 11.12.2025**

L'an deux mil vingt-cinq
le **seize décembre** à **dix-neuf heures trente**
Le **Conseil Municipal,** légalement convoqué**,**
S'est réuni, à la mairie de GAËL,
en séance **ordinaire** publique
Sous la présidence de **Denis LEVREL, Maire.**

Date d'affichage :
Le 11.12.2025

Etaient présents : M. LOHAT Alain, Adjoints, M. PAGIER Ludovic, Mme UNTERDORFEL Frédérique, Conseillers délégués ; M. BODIN Mickaël, Mme LE ROY Laetitia, M. BLOT Olivier, Mme DESTRUHAUT Valérie, Mme BOSCHERIE Modestie, Conseillers municipaux.

Nombre de conseillers :

Etaient excusés : M. BETHUEL Cédric, M. BOUCHET Jean-Jacques, M. GERMAIN Laurent, M. LUBIN André (procuration à M. Denis LEVREL), Mme COLLIAUX Valérie (arrivée 20h10),

En exercice : 17

Etaient absents : Mme CHOUPEAUX Nolvenn, M. DELOURME Sébastien, M. GOUYETTE Nicolas.

Présents : 09
Votants : 10

Mme LE ROY Laetitia a été élue secrétaire.

Objet : 2025121601 – Vente parcelle cadastrée section AB n°266

La commune étant indiquée comme propriétaire de la parcelle cadastrée section AB n° 266, d'une contenance de 178m², et payant les impôts fonciers depuis plus de trente ans, il a été proposé à M. AYED et Mme CHARPENTIER, lors du conseil du 13 octobre dernier, d'acheter ce terrain ou de le libérer. Comme demandé, La commune a sollicité l'avis des domaines pour fixer le prix à proposer. Par courrier du 31 octobre 2025, la valeur vénale du bien a été fixée à 0.60 € H.T./m² soit une valeur globale de 106.80€.
Il est proposé au conseil municipal d'acter cette vente. Monsieur Ayed et Madame Charpentier ont proposé, par l'intermédiaire de leur avocat, de nommer leur notaire habituel, Me Anne PEAN TAMPE. Il est proposé de valider cette proposition et de demander à Me Arnaud BRUN, Notaire à St-Méen-Le-Grand, de représenter la Commune de GAEL.

Après discussion et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :
- Valide la vente de la parcelle cadastrée section AB n°266 à M. AYED Nasser et Mme CHARPENTIER Marie-France, pour la somme de 106.80€ ;
- Désigne Me Anne PEAN TAMPE, Notaire à Plouer-Sur-Rance, comme étant chargée de la vente ;
- Charge M. le Maire ou l'adjoint délégué de demander à Me Arnaud BRUN, Notaire à Saint-Méen-Le-Grand de représenter la commune de GAËL ;
- Autorise M. Le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces afférentes à cette décision.

Fait et délivré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Maire,